



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
29 Mars 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES : Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-042	Enfance Jeunesse Modification des tarifs de l'école de musique au 1 ^{er} septembre 2023
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la tarification de l'école de musique a été révisée depuis le 1^{er} septembre 2015, conformément à la délibération n°2015-093.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 15 juillet 2023
ID : 013-211300504-20230329-DB_2023_042-DE

Pour rappel, la délibération n° 2021-093 en date du 22 septembre 2021 avait simplement simplifié la grille tarifaire de l'école de musique ci-dessous :

Cotisation trimestrielle	Résident de Lambesc*	Non résident de Lambesc
Instrument (30 min.) + formation musicale	130 €	195 €
Instrument (30min.) seul	90 €	135 €
Instrument (1h) seul	170 €	255 €
2 Instruments + formation musicale	200 €	300 €
2 instruments	170 €	255 €
Participation aux ateliers sans inscription**	20,00 €	30,00 €

Afin de maintenir un équilibre financier convenable il convient de réviser les tarifs de l'école de musique, au 1^{er} septembre 2023, comme suit :

Cotisation trimestrielle	Résident de Lambesc*	Non résident de Lambesc
Instrument (30 min.) + formation musicale	136,50 €	214,50 €
Instrument (30min.) seul	94,50 €	148,50 €
Instrument (1h) seul	178,50 €	280,50 €
2 instruments + formation musicale	210,00 €	330,00 €
2 instruments	178,50 €	280,50 €
Participation aux ateliers sans inscription**	21,00 €	33,00 €
Formation musicale seule	45,00 €	70,00 €

Une période d'essai de trois semaines sera accordée aux nouveaux arrivants au mois de septembre.

Les élèves ont la possibilité de participer, à titre gracieux, au cours de musique d'ensemble (sur validation du professeur).

* un tarif réduit de 20% (arrondi à l'euro supérieur) s'applique à partir de la 2^{ème} personne issue du même foyer fiscal pour les résidents de Lambesc

** Formation musicale, chorale, Musique d'ensemble en collectif sans autre cours selon la place disponible

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

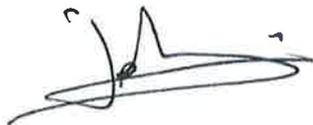
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'école de musique tel que décrit dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 CONTRE (Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)

Délibéré à Lambesc le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

